

3) a été connue d'une autre manière par nous avant sa communication par vous ou dans le cadre du concours;

4) a été développée par nous, nos employés ou nos filiales indépendamment des informations qui nous ont été communiquées par vous ou dans le cadre du concours.

### **III- Limite de divulgation :**

Il est expressément entendu et admis par les parties signataires que la divulgation et la transmission d'informations exclusives de cet accord pour une partie ou l'autre ne donnera à la partie destinataire aucun droit, exprès ou implicite, sur les inventions ou découvertes, brevetées ou non, que peuvent contenir les informations exclusives.

### **IV- Personnes habilitées :**

En considération de tout échange d'informations exclusives, il est expressément entendu et agréé que seules les personnes nommément répertoriées ci-dessous seront autorisées à recevoir ou à transmettre les informations exclusives pour le compte de leur partie respective et dans le cadre de cet accord.

Entre (A) : M. ....

représentant de .....

Pour (B) : Représentant de NOVALIM-ALIMENTEC– Technopole ALIMENTEC – Rue Henri de Boissieu – 01000 BOURG EN BRESSE.

La date d'entrée en vigueur effective du présent accord sera celle à laquelle il a été signé par les deux parties. D'où il ressort que chacune des parties rend cet accord exécutable par la signature de ses représentants dûment autorisés.

### **V–Durée de l'engagement**

Le présent engagement court pour une durée de 3 ans à compter de la signature.

### **VI–Attribution de compétences**

Le Tribunal Administratif de Lyon sera compétent pour tout litige concernant la passation ou l'exécution de ce contrat.

Fait à :

Le :

(Faire précéder de la mention « lu et approuvé »)

Entre (A) : M. ....

représentant de .....

Pour (B) : Représentant de NOVALIM-ALIMENTEC– Technopole ALIMENTEC – Rue Henri de Boissieu – 01000 BOURG EN BRESSE

## PLANNING EDITION INNOV'ALIMENT 2018

- **Lundi 18 septembre 2017**  
Ouverture du concours.
- **Vendredi 8 décembre 2017 à 17 h 00**  
Date limite d'inscription des équipes (cf article 3.1)
- **Vendredi 26 janvier 2018**  
Date limite de remise des dossiers techniques
- **Vendredi 9 février 2018**  
Communication des noms des équipes retenues pour l'oral
- **Lundi 19 mars 2018 à 17 h 00**  
Date limite de remise des visuels présentés lors de l'exposé oral  
(cf article 3.4)
- **Jeudi 22 mars 2018**  
Présentation orale des candidats